

COMMUNIQUE



Le 25 mai 2010

CONTRAT DE LIQUIDITE

Cessation et Mise en œuvre du Contrat de Liquidité

Groupe Eurotunnel SA (NYSE Euronext Paris : FR0010533075 – GET) annonce qu'il a été mis fin le 21 mai 2010 au contrat de liquidité confié à EXANE BNP PARIBAS.

A partir du 24 mai 2010, et pour une période s'achevant au 31 décembre de l'année civile en cours et renouvelable par tacite reconduction, la société GROUPE EUROTUNNEL SA a confié à ODDO CORPORATE FINANCE la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008.

Le solde figurant au solde du compte de liquidité chez EXANE BNP PARIBAS avant tout transfert à ODDO CORPORATE FINANCE s'élevait à :

- 253 149 titres GROUPE EUROTUNNEL
- 797 219,37 €

Ces montants correspondent aux moyens affectés au contrat de liquidité.

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel (31 décembre 2009) les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 177 196 titres GROUPE EUROTUNNEL
- 1 254 108 €